

REPUBLIQUE FRANCAISE

PREFECTURE DE LA CHARENTE MARITIME

ENQUETE PUBLIQUE
préalable à l'autorisation unique d'exploiter un
PARC EOLIEN
sur les communes de
CHAMBON et PUYRAVAULT

Références :

- Décision n° E 19000017 / 86 du 01/02/2019 de Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Poitiers désignant le commissaire-enquêteur, Pierre REINA
- Arrêté de Monsieur le Préfet de la Charente-Maritime du 18 février 2019 prescrivant l'enquête publique

Siège de l'enquête :

- Hôtel de Ville de Chambon

Période de l'enquête :

- Du mercredi 20 mars 2019 au vendredi 3 mai 2019

CONTENU du DOSSIER

Ce dossier comprend deux documents distincts et séparés :

Document 1 : Rapport d'enquête

Document 2 : Conclusions et avis motivés du commissaire enquêteur

Destinataires :

- Monsieur le Préfet de la Charente-Maritime
- Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Poitiers